

PROCEDURE ET MISE EN PLACE REPRISE CLUB COVID 19

Consignes

Générales :

- Toute personne présentant des symptômes COVID19 est priée de ne pas se présenter au club.
- Affichage du règlement spécifique "CoVid-19" sur le terrain.
- **En cas de symptôme avéré, prévenir la direction du club afin de pouvoir identifier les archers qui auraient été en contact avec l'archer infecté.**
- Le temps de présence dans la structure doit exclusivement être dédié à la pratique, aucun temps de partage ou discussion ne doit être organisé. Les locaux dédiés à la convivialité devront rester fermés, exception faite d'un accès éventuel à des sanitaires.
- Il sera mis en place un planning avec inscription obligatoire sur le site du club pour limiter le nombre de membres sur le terrain (semaine et week end, matin /après midi,) tir sur terrain max 10 personnes.
- Un seul accompagnateur maximum par mineur, aucun par adulte, exception faite d'un membre de sa famille pratiquant et inscrit sur le créneau.
- Un archer ne devra pas accéder au terrain plus de 5 minutes avant son créneau et repartir aussitôt la pratique terminée. Un quart d'heure libre devra être laissé entre la fin d'un créneau et le début du suivant.
- Aucune situation d'entraînement engendrant des formations de binômes, d'équipes, de tir comptés collectifs ne devra être proposée.
- **L'accès à tous les locaux du club est strictement réservé aux membres du bureau.**
- Les membres du club devront passer à l'extérieur par la droite du bâtiment pour entrer sur le pas de tir (un est cheminement identifié).
- Des tables pour poser et monter les arcs seront mises à disposition à l'extérieur.
- Le port du masque lorsque l'on ne tire pas est préconisé par respect des autres.
- Les consignes sont affichées.
- Du savon sur chaque point d'eau est mis en place.
- Les accompagnants pour les mineurs sont comptabilisés dans l'effectif maximum sur le terrain et devront s'inscrire sur le site.
- Il est primordial pour la santé de tous de respecter les consignes.
- Les membres du CA pourront si ils constatent une négligence grave aux consignes faire les remarques à l'archer et remonterons l'incident au bureau qui le consignera sur un registre.
- Avant fermeture du club les tables seront désinfectées et rangées sous la tonnelle.
- Le toilette extérieur sera nettoyé chaque soir avant fermeture du club (dosette, sceau et balais brosse seront mis a disposition)

Sur le pas de tir:

- Un maximum de 8 personnes sur le pas de tir.
- Distance entre chaque archer minimum 2 mètres.
- L'archer enlève son masque.
- Chaque pratiquant devra :- disposer de son propre blason ; installation et retrait par ses soins- venir muni de sa bouteille de boisson, aucune vente ou distribution de produits alimentaires ou commerciaux sur le terrain. Chacun repartira avec ses déchets produits lors de l'entraînement.
- Début des tirs comme auparavant.
- Pour le retrait des flèches chaque archer retire ses flèches.
- Retour pas de tir.
- Dès que le tireur a terminé sa séance, il remet son masque par respect des autres et procède au démontage de son arc.

initiation et prêt de materiel :

- Avant l'arrivée des élèves l'entraîneur doit préparer le materiel de prêt dans la zone propre identifiée.
- Chaque élève récupère son matériel chacun son tour en respectant les distances préconisées.
- L'entraîneur met en place les élèves sur le pas de tir chacun sa cible.
- Pour le retrait des flèches chaque élève retire ses flèches.
- A la fin de chaque séance quelque soit l'initiateur , il est chargé de nettoyer le matériel prêté (flèche et arc etc) en suivant le protocole mise à disposition dans la zone prévus a cet effet.



Accès interdit au local

Entrée du club et accès fléché par l'exterieur.



Fléchage entrée et sortie différentes sans croisement
Affichage des préconisations des gestes barrière de santé publique France dans tout le club



Accès pas de tir passage par point d'eau lavage des mains



Point d'eau lavage des mains situé en extérieur
Sanitaire en extérieur



Sanitaire PMR



Zone de montage et démontage des arcs personnels un archer par table



Zone pas de tir. Séparation de 2 mètres par archer et chacun sa cible selon préconisation du ministère des sports



Zone Propre et zone sale nettoyage des arcs suivant protocole